

PARIS : Lancement de l'appel à projets MobBiodiv'2020

Les associations pour la biodiversité » pour financer des actions de terrain de protection de la biodiversité.



Le ministère de la Transition écologique et solidaire avec l'Office français de la biodiversité et le soutien de Régions de France lance aujourd'hui » MobBiodiv'2020 : les associations pour la biodiversité « , un appel à projet pour accompagner les associations de protection de l'environnement dans des projets innovants. Au plus près des territoires, les associations de protection de l'environnement sont des acteurs privilégiés pour apporter des réponses aux enjeux de préservation de la biodiversité et pour accompagner la mobilisation des acteurs publics, des entreprises, des socio-

professionnels et des citoyens. Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner ou de faire émerger des actions qui seront mises en œuvre par des associations de protection de l'environnement et en faveur de la biodiversité de métropole comme d'outre-mer. Il est doté d'un montant d'aides de 4 millions d'euros.

Les projets des candidats doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes qui seront des sujets débattus lors du Congrès mondial de la Nature de l'UICN que la France accueillera à Marseille en janvier 2021 :

- Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités ;
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires ;
- Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité ;
- Faire progresser le savoir, l'apprentissage et l'innovation en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les projets pourront aussi permettre ou encourager la participation des citoyens à la protection de la biodiversité.

L'appel à projets » MobBiodiv'2020 : les associations pour la biodiversité » se déroulera de la façon suivante, les candidatures seront ouvertes le 25 mai avec deux dates butoirs de remises de dossiers :

- Une première possibilité de dépôt des candidatures jusqu'au 21 juin sur le site. Les lauréats de cette session seront annoncés fin juillet 2020.
- Une seconde possibilité de dépôt jusqu'au 4 septembre sur le site avec des lauréats annoncés mi-octobre 2020

En concertation avec Régions de France, les Régions, dans le cadre de leur compétence de chef de file biodiversité et de pilote de leur stratégie régionale de la biodiversité, pourront s'impliquer dans le dispositif du choix des lauréats

par exemple via les agences régionales de biodiversité. Elles pourront également s'associer à l'appui de projets régionaux articulés avec leur stratégie.

Une fois les lauréats des deux sessions connus, une consultation du public sera organisée sur internet, courant novembre, pour désigner le ou les « coups de cœur du jury ».

Ces coups de cœur seront valorisés lors du Congrès mondial de la Nature de l'UICN en janvier 2021 et bénéficieront d'un accompagnement supplémentaire.